



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-10 (2025)

RELATIF À LA CIRCULATION MODIFIANT ET REMPLAÇANT
LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 26 juin 2025, un avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 12-5 RM399-10 (2025) relatif à la circulation modifiant et remplaçant les règlements antérieurs;
- le 14 juillet 2025, le conseil municipal adoptait ledit règlement;
- l'objet de ce règlement est d'introduire la notion de 30 km/h sur le chemin des Chalets dans le secteur de Baldwin, plus spécifiquement, du 1^{er} juin au 31 octobre de chaque année;
- l'original du règlement numéro 12-5 RM399-10 (2025) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 16 juillet 2025.

La greffière,

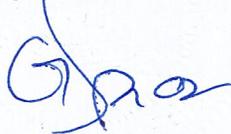
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 16 juillet 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 juillet 2025.

Donné à Coaticook, ce 16 juillet 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras